

A LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ.

NOUS soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, Curés et autres membres du clergé catholique du diocèse de Québec, dans le Bas-Canada, supplions humblement qu'il nous soit permis de déposer au pied du trône de **VOTRE MAJESTÉ** l'expression des sentimens de notre vénération profonde envers votre auguste personne, et de notre attachement inviolable à la liaison qui existe entre cette province et la Grande-Bretagne.

Nous aimons à faire connaître à **VOTRE MAJESTÉ** que, depuis l'heureuse époque où cette province est devenue partie de l'Empire Britannique, le clergé catholique n'a cessé de montrer en toute occasion sa loyauté envers le Gouvernement de la mère-patrie, et s'est constamment efforcé d'inspirer la même loyauté au peuple qu'il est chargé d'instruire.

Nous pouvons assurer **VOTRE MAJESTÉ** que c'est avec une vive inquiétude pour le sort à venir de nos compatriotes, que nous avons vu quelques-uns d'entre eux, malheureusement trop influens, opposer des entraves insurmontables aux mesures conciliatrices que Sa Seigneurie le Comte de Gosford, préposé par votre royal prédécesseur au gouvernement de cette province, avait à cœur d'employer pour rétablir la paix dans notre chère patrie, et qu'il tenta en effet de mettre en œuvre dès le commencement de son administration. Aussi est-ce avec un regret bien sincère que nous voyons ce noble Lord laisser aujourd'hui les rênes de notre gouvernement local sans avoir obtenu le succès dont ses vues bienfaisantes et ses louables efforts méritaient d'être couronnés.

Mais ce qui nous afflige plus particulièrement, ce sont les actes d'insurrection contre le gouvernement de **VOTRE MAJESTÉ**, qui ont été commis récemment par une partie quoique très-peu considérable de nos compatriotes indignement trompés et égarés par des chefs ambitieux, ou forcés de prendre part, contre leur conscience, à une démarche aussi insensée que criminelle.

Nous devons dire néanmoins, et c'est une vraie consolation pour nous de pouvoir en donner l'assurance à **VOTRE MAJESTÉ**, que nos sentimens à cet égard sont partagés par la très-grande majorité de nos compatriotes d'origine française, qui conservent toujours envers le gouvernement de la mère-patrie les dispositions loyales dont ils ont plusieurs fois donné des preuves, et qui condamnent de la manière la plus explicite les tentatives insurrectionnelles dont nous venons de parler ; comme l'attestent évidemment les manifestations nombreuses de fidélité qui ont été adressées de toutes parts au noble Représentant de **VOTRE MAJESTÉ** en cette province.

Après avoir ainsi exprimé à **VOTRE MAJESTÉ** les sentimens d'affection qui unissent étroitement à la Reine le presque totalité de nos compatriotes, nous osons former l'espoir que **VOTRE MAJESTÉ** voudra bien accueillir avec bonté l'expression de notre désir ardent qu'il ne soit rien fait par les autorités impériales qui tende à les priver, pour la punition d'un petit nombre de coupables, des droits et privilèges qui leur sont assurés par la Constitution qu'il plut au Parlement de la Grande-Bretagne d'octroyer à cette province sous le règne d'un de vos augustes prédécesseurs.

La raison qui nous engage à adresser cette humble prière à **VOTRE MAJESTÉ**, c'est que nous avons lieu de craindre qu'il ne soit soumis à la considération de la Législature Impériale un projet qui aurait pour but de priver de ces mêmes droits et privilèges les habitans de cette province, français d'origine, en opérant la réunion des deux Législatures du Haut et du Bas Canada.